

PROCES VERBAL SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huit clos, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 2 Votants : 11

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BADIN DE MONTJOYE Morgan

POUVOIRS : Pascal BIESSE donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Anne-Marie MOUSSON donne pouvoir à Sandrine TILLEUIL

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 24 Février 2023

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Ludovic BUTET

Rappel de l'ordre du jour :

- Boulangerie : choix d'un candidat
- Débat budgétaire
- Questions diverses

BOULANGERIE

Monsieur Le Maire présente, de nouveau, les dossiers des candidats intéressés par la reprise de la boulangerie et fait part d'une troisième candidature ; cette personne a fait savoir par l'intermédiaire de Ludovic Butet qu'elle n'était plus intéressée pour poursuivre les démarches. Après débat, l'Assemblée décide de donner un accord de principe à Laurent Caire de Gouzon. Il devra effectuer rapidement ses démarches tant administratives que bancaires afin de présenter un dossier complet lui permettant d'exercer son activité et pouvoir occuper le logement privatif ; le logement étant indissociable de la boulangerie. Un bail précaire lui sera proposé pour une année, renouvelable 3 ans.

TAUX taxe d'habitation

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors de la séance du conseil du 20 janvier 2023, d'augmenter d'un point le taux du foncier bâti ainsi que celui du foncier non bâti.

Il porte à la connaissance des membres présents que la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) a transmis l'état de notification des produits prévisionnels pour 2023 et, cette année, il appartient aux communes de voter le taux de la taxe d'habitation qui sera appliqué sur les résidences secondaires.

Par conséquent, l'Assemblée décide une augmentation d'un point pour être en lien avec les deux autres taux portant ainsi le taux de la taxe d'habitation voté à 12.55 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que la commission « finances » réunie précédemment a étudié avec bienveillance les demandes de subventions des associations. Il donne connaissance des sommes proposées, les membres présents valident les montants.

MAISON D'ASSITANTES MATERNELLES (MAM)

Christian Wouters fait part des visites des MAM (Maisons d'Assistants Maternelles) de Budelière et de Trois-Fonds.

Une annonce a été préparée pour communication sur le site web et la page facebook de la commune en vue de recruter des assistantes maternelles qui seront associées au projet.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur Le Maire fait part du courrier du Conseil Départemental de la Creuse, service de la lecture publique, souhaitant renouveler l'ensemble des conventions qui régissent les relations entre les collectivités et le Département pour le développement de la lecture publique et la desserte documentaire de la bibliothèque par la Bibliothèque départementale.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale ;
- la convention de mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque avec états du mobilier mis à disposition.

Délibération n° 2023/09 portant sur la signature des conventions.

Informations diverses

- Noël Paris fait un compte-rendu de la réunion TEPOS (Réseau des Territoires à Energies Positives) qui s'est tenue à Chénérailles.
- Monsieur Le Maire fait savoir qu'un nouveau comité des fêtes est en place, Sophie Kovelmann en est la présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Ludovic BUTET